

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 4-2018

du lundi 24 septembre 2018

Procès-verbal de la séance 4-2018 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Monsieur David Stauffer

Lundi 24 septembre 2018 à 20h00, à Castelmont.

M. le Président prend la parole :

Je souhaite la bienvenue aux Conseillers, à la Municipalité, à qui je souhaite une bonne année politique. Je salue la présence de la Presse, de l'équipe de Sonomix, ainsi que du public pour la première séance du Conseil communal de l'année législative 2018-2019.

Première séance plénière, étant entendu que les activités ont repris depuis un moment, avec nombre de commissions, ainsi que des rencontres avec la Municipalité sur la question notamment du budget, rencontres qui ont eu lieu durant l'été. Laissez-moi simplement vous dire que je me réjouis de présider ce Conseil. J'avais une idée du travail de fond que la fonction consistait, il se trouve que ce travail est conséquent. J'avais aussi une idée de la présidence des séances, mais pour cela alors, je me donne cette première soirée pour voir si mon préjugé était correct.

En cette première, je ne voulais pas oublier d'avoir une pensée pour les précédents Présidents du Conseil communal en guise de respect pour cette fonction, ceux qui ne sont plus là, mais aussi ceux qui sont encore dans cette salle, une pensée aussi pour les anciens et actuels Municipaux, ceux qui ont fait et font notre Commune, une pensée particulière enfin pour le Boursier, M. Bertholet et aussi pour un ami, sans lequel je ne serais pas là ce soir, le Municipal Bertrand Henzelin.

Pour les noms et les visages, donc les vôtres, j'ai beaucoup vu et entendu depuis derrière, au fonds à droite, pour le parti démocrate-chrétien, donc à part des nuques et des cheveux, il faudra maintenant que j'enregistre les visages, merci de votre compréhension et n'hésitez pas à m'aider un tant soit peu si vous voyez que je cherche votre nom.

Merci d'avance et bonne séance à tous.

M. le Président passe la parole à M. Turrian pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 16

Retard :

Absents :

Démissions :

Future admission : 1

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

M. le Président précise que l'ordre du jour a été adressé aux Conseillers conformément aux modalités et aux délais prévus par la Loi du 28 février 1956 sur les Communes et par le Règlement du Conseil communal. M. le Président annonce d'emblée une modification au point 13, la réponse municipale à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney « Le 1^{er} août, une belle fête populaire et moins polluante » est prévue pour le Conseil du 29 octobre et non ce soir. Le point 13 concerne donc « Motions, postulats, interpellations », les « questions, divers » au point 14 et le « contre appel » au point 15.

M. le Président passe au vote sur l'ordre du jour modifié.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal du 18 juin 2018

M. le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si la parole est demandée sur le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 18 juin 2018 est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie M. Turrian pour son excellent travail.

3. Correspondance

M. le Président précise que le Bureau a reçu quelques invitations. Il s'organise en conséquence pour y déléguer un représentant. M. le Président a représenté le Conseil communal à la soirée de la fête nationale le 31 juillet, ainsi qu'à son défilé. Il a participé également à l'évènement du 15 septembre à l'occasion du coup de balai, mené dans le quartier de Malley. Il encourage vivement les représentants de la Galicienne à procéder à un gros nettoyage du site et des arbres qui l'entourent. Après un bel été passé à la Galicienne et il y a manifestement du travail de nettoyage.

M. le Président informe également que le Bureau a reçu une lettre de la CISIP (Commission d'intégration suisses immigrés de Prilly) qui annonce le samedi 29 septembre à la place du Château de 12h00 à 16h00, la 3^{ème} fête du four à pain, avec diverses activités.

L'occasion aussi de commencer la journée au Cinétoile à 10h30 avec la diffusion du film « A Plastic Ocean », qu'il imagine triste.

Le Bureau a reçu également un courrier de Madame Rebecca Joly, 2^{ème} Vice-Présidente, qui annonce son retrait de la commission des finances, dont il donne lecture :

« C'est avec regret que par la présente, je présente ma démission à la commission des finances de la Commune de Prilly.

En effet, mes nouvelles charges professionnelles, sans pour autant l'arrêt total de mes anciennes charges, sont incompatibles avec une commission aussi prenante que celle des finances. Je tiens à souligner l'immense apprentissage qu'a été pour moi mon passage, même bref, à la commission des finances. J'en garde un bon souvenir et de solides connaissances sur la structure financière d'une Commune comme la nôtre. »

M. le Président ajoute qu'il reviendra sur l'élection complémentaire au point 8 de l'ordre du jour.

M. le Président informe enfin que le Bureau a reçu un courriel de Monsieur Samuel David, qui propose l'élection de Monsieur Marco Pambianchi au Conseil communal. Son assermentation aura lieu tout à l'heure.

M. le Président informe qu'il n'y a pas d'autre correspondance.

Madame la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

C'est un courriel aux autres présidents de groupes et en tout cas le secrétaire et si je me rappelle aux autres membres du Bureau, simplement pour dire que je ne suis plus la présidente du groupe PLR et que dorénavant, c'est Monsieur Samuel David qui me succède et qu'il faudra lui adresser toute correspondance. Merci beaucoup.

M. le Président passe maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du bureau

M. le Président annonce plusieurs informations concernant le calendrier.

Tout d'abord, la prochaine séance du 29 octobre aura lieu à 19h30, de manière à ce que l'ordre du jour intègre une présentation du directeur de Cadouest, Monsieur Bartolomei. Il sera donc procédé à l'appel avant de lui donner la parole. Rendez-vous le 29 octobre à 19h30.

En ce qui concerne la séance du 12 novembre, M. le Président a le plaisir de proposer de tenir la séance du Conseil dans la salle du Grand Conseil au Château. Les retours des groupes qui sont parvenus au Président sont suffisamment positifs pour tenter l'expérience. M. le Président annonce le programme suivant :

Dès 19h00, invitation des Conseillers pour une visite du site.

20h00, séance du Conseil communal dans la salle du Grand Conseil.

A la suite de la séance du Conseil, une collation sera prise sur place.

M. le Président ajoute que les Conseillers recevront en temps voulu d'autres informations si nécessaire et se réjouit de pouvoir tenir cette séance dans cette magnifique salle.

Séance du 10 décembre : comme les Conseillers en ont été informés par courriel, une séance de relevée est prévue le mardi 11 décembre, soit au lendemain de la séance du 10 décembre, ceci afin de prévoir un peu de marge pour l'adoption du budget si nécessaire.

M. le Président communique le résultat des scrutins fédéraux du dimanche 23 septembre 2018 :

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'483

Cartes de vote reçues : 2'146

N° : 01 Objet : Voies cyclables et chemins et sentiers pédestres

BULLETINS	Rentrés	2'146
	Blancs	24
	Nuls	15
	Valables	2'107

Suffrages	
Oui	1'827
Non	280
Taux de participation	39.14 %

N° : 02 Objet : Initiative pour des aliments équitables

BULLETINS	Rentrés	2'146
	Blancs	29
	Nuls	13
	Valables	2'104

Suffrages	
Oui	1'421
Non	683
Taux de participation	39.14 %

N° : 03 Objet : Initiative pour la souveraineté alimentaire					
BULLETTINS	Rentrés	2'146	Suffrages		
	Blancs	50	Oui	1'295	
	Nuls	13	Non	788	
	Valables	2'083	Taux de participation	39.14 %	

M. le Président communique les dates de rediffusion de la séance transmises par Sonomix.

Les dates sont les suivantes :

- Le vendredi 28 septembre 2018 à 20h00
- Le samedi 29 septembre 2018 à 14h00
- Le dimanche 30 septembre 2018 à 19h00

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

M. le Président précise que la liste des communications municipales no 3-2018 valable pour la période du 15 mai au 12 août 2018 a été transmise aux Conseillers. M. le Président ajoute que ces communications ne seront pas lues. Il demande si la Municipalité souhaite compléter ou commenter ces communications.

Ce n'est pas le cas.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Deux questions.

Concernant la taxe forfaitaire par habitant pour les déchets, je constate qu'on a pris une décision de facturer avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018, une taxe qui augmente de 84% par habitant, bébé compris. Cela passe donc de CHF 36.- à CHF 66.-. Je peux comprendre, il y a certainement une loi qui l'oblige, mais je suis tout de même surpris de voir plus loin que les entreprises, elles, c'est le statu quo, donc CHF 100.-, on ne touche pas. J'aimerais savoir pour quelle raison.

La 2^{ème} question est plus simple, je constate que la Municipalité a participé à la démonstration du Merle blanc, organisée par la Polouest le 25 mai. Vous vous souvenez de mon intervention au dernier Conseil communal, où j'avais laissé entendre que j'étais le seul représentant de toute la Commune sur trois inscrits à cette démonstration. J'aimerais donc savoir qui y a participé.

M. le Président demande si la Municipalité souhaite répondre.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Il s'agit en effet d'une taxe forfaitaire pour les entreprises qui n'ont pas de déchets particuliers, qui ne doivent pas elles-mêmes se débrouiller pour évacuer ces déchets, les entreprises paient plus cher que les personnes privées, cela ne nous semblait pas justifié, aussi par rapport au montant. Cela aurait été symbolique, parce qu'on aurait finalement touché assez peu d'entreprises. Cela ne nous semblait pas très important de toucher à cette taxe également.

Juste pour mémoire, le Canton a donné des directives par rapport à ces taxes sur les déchets, les taxes forfaitaires.

Normalement, les taxes forfaitaires et la taxe au sac devraient couvrir à peu près 90% des dépenses qui sont issues des déchets, c'est-à-dire on dit 90%, mais surtout que les impôts devraient financer finalement que la partie administrative de la gestion des déchets, ce qui correspond à environ 10%. C'est la raison pour laquelle, on a augmenté ces taxes forfaitaires afin de se conformer à cette directive. Merci.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

En ce qui concerne la participation municipale au Merle Blanc, nous allons nous consulter, je n'y étais pas personnellement, afin de savoir qui est allé à cette manifestation, avec Monsieur Dupertuis, puisqu'il y était seul.

M. le Président demande si les communications municipales suscitent d'autres réactions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe dès lors au point 6 de l'ordre du jour.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

M. le Président passe la parole à Monsieur le Conseiller Pascal Delessert.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Merci M. le Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me permets de vous informer de quelques points traités le mercredi 19 septembre, c'est-à-dire mercredi passé, en séance plénière du Conseil intercommunal sécurité dans l'ouest lausannois qui a eu lieu à Renens. Seul le préavis du budget 2019 figurait à l'ordre du jour en tant que tel. Ce budget a été accepté avec une diminution de charges d'environ CHF 1'000'000.- au profit de l'ensemble des huit communes du district, ce qui correspond à environ CHF 250'000.- pour Prilly par rapport au budget 2018, je le précise.

Cette diminution de charges est principalement due ou obtenue dans les postes liés à l'engagement et à la formation de personnel, de nouveaux collaborateurs. Ce type d'engagement est prévu en baisse, en diminution, grâce en particulier à une certaine stabilité obtenue maintenant au niveau du personnel de la police, l'effectif de celui-ci étant maintenant complet après dix ans d'activités, on s'en réjouit. Naturellement, comme tous les autres documents, ceux-ci sont publics et c'est volontiers que les délégués vous en feront part si nécessaire et si souhaité.

D'autre part, votre serviteur a déposé également une interpellation auprès du comité de direction de la police de l'ouest, suite à une communication qui nous a été transmise en juin, suivi d'un communiqué de Presse, parlant et vous en avez eu certainement connaissance, puisque sauf erreur de ma part, ce sera également un objet traité par Prilly tout à l'heure, d'un test organisé de concert entre l'association de la sécurité dans l'ouest, comité de direction d'une part, l'état-major et son commandant d'autre part et la police cantonale, respectivement la Cheffe du Département au niveau du Canton de Vaud.

Ce test va débuter durant l'hiver et j'ai déposé une interpellation afin de connaître un peu plus dans les détails les tenants et les aboutissants, tout en appuyant la démarche en étant convaincu qu'un rapprochement entre ces deux organes peut garantir la sécurité et la police de proximité que Prilly a souhaité en acceptant la police de l'ouest et l'association de communes, il y a un petit peu plus de dix ans maintenant et certaines redondances effectuées par les deux corps de police aujourd'hui. Personnellement, je suis convaincu de la démarche. Ceci n'a pas empêché quelques questions supplémentaires. Naturellement, le comité de direction y répondra lors d'une prochaine séance et vous serez tenus informés le cas échéant. Je vous remercie.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

M. le Président a le plaisir d'accueillir ce soir au sein du conseil, Monsieur Marco Pambianchi qui remplace pour le PLR le Conseiller José Fernandes, démissionnaire.

Il invite donc Monsieur Marco Pambianchi à s'avancer devant le bureau et demande à l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

M. le Président lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Marco Pambianchi : « je le promets ».

Le Président adresse ses félicitations à Monsieur le Conseiller Marco Pambianchi (PLR) pour son assermentation et l'invite à regagner les rangs de son parti.

M. le Président précise qu'avec cette assermentation, le Conseil est complet avec 75 membres.

M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Election(s) complémentaire(s)

M. le Président précise que pour faire suite à la correspondance communiquée précédemment, il va procéder à la nomination d'un membre de la commission des finances en remplacement de Madame Rebecca Joly. L'article 12, alinéas 3 et 4 s'appliquent par analogie, à savoir la majorité absolue au premier tour et relative au second, l'opération pouvant s'effectuer tacitement lorsque le nombre de candidats est égal à celui de sièges à pourvoir.

Dans le respect du contrat de législature, M. le Président passe la parole au parti des Verts pour leur proposition.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Le groupe des Verts vous présente M. David Boulaz comme candidat à la commission des finances. Monsieur Boulaz est au Conseil communal depuis de nombreuses années, il a siégé à votre place, il a participé à de nombreuses commissions et à de nombreuses activités au sein du Conseil et il ne lui manquait plus que la commission des finances. On lui propose de remplacer Madame Joly.

M. le Président relève que le parcours serait en effet complet et demande s'il y a une autre candidature.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président propose de valider cette nomination tacitement par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président passe à une 2^{ème} élection complémentaire. Il s'agit de compléter la délégation de la Commune de Prilly dans le Conseil intercommunal de l'ORPC (l'organisation régionale de protection civile), suite à la démission de Monsieur Yan Giroud du Conseil communal au mois de mai dernier, ce d'autant qu'une séance est prévue le 2 octobre prochain. Toujours dans le respect du contrat de législature, M. le Président passe la parole au parti socialiste pour proposer son candidat.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous proposons Madame Soraya Ait Si Selmi à l'ORPC. Merci.

M. le Président demande s'il y a une autre candidature pour l'ORPC.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président propose de valider cette nomination tacitement par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président transmet la convocation pour le mardi 2 octobre à Madame la Conseillère Soraya Ait Si Selmi.

M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Préavis municipal no 7-2018 soumettant le plan partiel d'affectation (PPA) «Carrefour Fleur-de-Lys».

M. le Président appelle dès lors M. le Conseiller David Equey, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du règlement du Conseil.

M. le rapporteur de la commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite ajouter un commentaire.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°7-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le PPA « Carrefour Fleur-de-Lys » et son règlement abrogeant dans son périmètre les dispositions qui lui sont contraires, notamment le plan des zones et son règlement du 15 décembre 1951, modifiés les 28 mai 1982 et 23 février 1990 ainsi que le plan de quartier « Sous-Cery » du 17 mai 2002 ;
2. de lever l'opposition suscitée par ce projet et d'adopter la proposition de réponse formulée par la Municipalité dans le présent préavis, le Département étant chargé d'en assurer la notification conformément à l'article 60 LATC ;
3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider toute instance si nécessaire.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 7-2018 sont acceptées à une large majorité, 6 voix contre, 14 abstentions.

M. le Président passe à présent au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis municipal no 8-2018 sollicitant la ratification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.**

M. le Président appelle dès lors Madame la Conseillère Rebecca Joly, rapportrice de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du règlement du Conseil.

Mme la rapportrice de la commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président précise que le Bureau doit une explication concernant l'absence de la COFIN à la séance de la commission et qu'il passera la parole à la Présidente tout à l'heure. Dans sa séance du 20 août, le Bureau a attribué l'étude du préavis à une commission ad hoc. Pour ce faire, il a choisi la même qui avait siégé au mois de mai dernier sur l'avant-projet de la convention, commission qui s'était tenue avec les autres communes concernées. Il n'a ainsi pas informé la commission des finances qui s'était auto saisie du dossier en mai dernier. Le préavis précise en effet une séance conjointe commission ad hoc et commission des finances, mais le Bureau ne disposait pas de ce préavis au moment d'attribuer les commissions. Le Président ne peut que regretter cette situation et espérer qu'elle ne se reproduise plus. Pour le présent préavis, la commission des finances s'est concertée afin de savoir si elle demandait un report de ce point à l'ordre du jour ou si elle souhaitait que ce point y soit maintenu.

Le Président passe dès lors la parole à Madame Sylvie Krattinger Boudjelta, Présidente de la commission des finances.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il est vrai que la COFIN s'était auto saisie pour étudier les statuts lorsque le projet de révision de convention a été soumis par la Municipalité à une commission ad hoc et sur cette base, elle avait fait une dizaine de recommandations. Elle ne s'est pas ensuite auto saisie pour étudier le préavis de la Municipalité, car toutes les recommandations au niveau technique ont bien été intégrées dans la Convention. Par contre, ce n'est pas du tout le cas des recommandations qui concernent la politique de gouvernance et c'est un sujet sur lequel je reviendrai dans le débat plus tard. Concrètement, la commission des finances, comme vous l'avez dit, a été convoquée par le biais de la première page du préavis, alors qu'il est d'usage qu'elle soit convoquée par un message e-mail par le Bureau.

Malheureusement, aucun membre de la COFIN ne s'est aperçu de cette information. Les membres de la commission des finances regrettent surtout le ton utilisé dans le rapport pour signaler cet acte manqué. Il est vrai que ce qui va rester dans ce rapport, il y a peu de personnes qui liront le procès-verbal de ce soir, par contre on aura plus facilement accès au rapport. La commission des finances souhaiterait qu'on fasse plus attention une prochaine fois à être respectueux dans la rédaction du rapport.

M. le Président ajoute qu'il s'agit de la conjonction de plusieurs éléments, mais il en prend note.

M. le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Comme personne ne prend la parole, je vais quand même aborder le sujet que la commission des finances avait abordé lors de sa séance. C'est une question qui ne vient pas sur le préavis que vous avez devant vous, c'est une question qui concerne plutôt Epura. La commission des finances s'est vraiment posé la question si on ne pouvait pas à un moment donné proposer qu'on soit actionnaire aussi d'Epura, parce qu'on pense que l'on pourrait avoir une vision beaucoup plus transparente par rapport à sa gestion. C'est une proposition, elle ne fait pas l'objet de ce préavis, mais je trouvais que c'était important de le rappeler ce soir.

M. le Président demande s'il y a une autre intervention.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président propose à Madame la rapportrice de lire les conclusions.

Mme la rapportrice de la commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°8-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de ratifier la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy – telle que présentée dans le présent préavis.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 8-2018 sont acceptées à une large majorité, moins 10 abstentions.

M. le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. **Préavis municipal no 9-2018 sollicitant un crédit d'investissement (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) pour le renouvellement de véhicules de voirie en 2019.**

M. le Président précise que le crédit d'investissement s'élève à CHF 285'000.-. Il est destiné au remplacement d'une balayeuse mécanique, d'une tracto tondeuse, ainsi que l'acquisition d'un tracteur.

La commission ad hoc a proposé d'amender les conclusions du préavis et de réduire ce montant. M. le Président a également reçu une proposition d'amendement de la commission des finances.

M. le Président appelle dès lors Madame la rapportrice Nicole Genet, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du règlement du Conseil.

Madame la rapportrice de la commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe PLR n'a pas de doute sur la nécessité de remplacer les deux premières machines qui nous sont présentées. On l'a vu, on a là des chiffres concrets sur les coûts engendrés par l'âge de ces deux machines et il semble que le remplacement de ces deux machines se justifie. En revanche, ce n'est pas le cas pour la 3^{ème} machine. Le groupe PLR, unanimement, refuse l'acquisition d'une nouvelle machine. Elle est justifiée par la Municipalité pour des raisons de confort de travail, de rapidité du déneigement et par rapport aux heures supplémentaires qu'on serait appelés à payer à des auxiliaires.

S'agissant des deux premiers arguments de la Municipalité, ce n'est à notre sens pas la priorité de la Commune de Prilly, compte tenu des comptes de la Commune et des discussions chaudes qui s'annoncent sur une éventuelle hausse du point d'impôt à Prilly. S'agissant du dernier argument, on ne doit pas non plus perdre de vue que ces dernières années, la Commune de Prilly ne s'est pas trouvée dans la pagaille face aux ouragans de neige qui l'ont frappée. Il n'y a aucune nécessité de dépenser un montant de l'ordre de CHF 57'000.- pour réduire quelques heures supplémentaires sur les quelques jours par année où la neige pose un réel problème à Prilly.

Nous soutenons donc l'amendement qui a été déposé par la commission ad hoc et nous vous proposons de faire de même. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président rappelle que la commission propose d'amender les conclusions et de réduire le montant à CHF 227'760.-.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je pense que nous entrons là dans la première discussion de l'année législative où on va beaucoup entendre parler de comptes, d'économies, d'arbitrage, de ce qui est important ou pas. C'est vrai que dans les arguments qui nous ont été donnés et qu'on a lus dans le rapport, le groupe socialiste a retenu deux arguments. D'une part, effectivement, la rapidité du déneigement. Maintenant, jusqu'à présent, c'est vrai, vous avez raison, cela a fonctionné. Est-ce qu'en n'ayant plus d'auxiliaires, cela va retarder le temps de déneigement ? Est-ce que cela va prêter les personnes âgées ou d'autres personnes plus fragiles lorsqu'elles sortiront ?

Elles attendront un peu plus longtemps éventuellement, on ne sait pas s'il y aura beaucoup de neige ou pas. C'est vrai que chacun de nous va devoir juger ce qui lui semble le plus pertinent, le plus indispensable. Après, le fait d'avoir une machine qui diminue la pénibilité pour le personnel, alors qu'il n'y aura plus d'auxiliaires, c'est aussi tenir compte des effets de la santé au travail et là aussi je vous laisse juge de ce qui est important pour les collaborateurs de la Commune. Quant à nous, nous refuserons l'amendement. Merci.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais déposer l'amendement en mon nom personnel, tout simplement parce que la commission des finances ne s'est pas réunie, donc on ne peut pas le faire au nom de la commission des finances. L'amendement porte plutôt sur l'attribution du montant sur de quelle manière on va l'inscrire au niveau comptable. Je vous rappelle que c'est de la compétence du Conseil communal. La Municipalité, en 2017, a fait le choix de modifier sa manière de fonctionner. Par le passé, les achats de véhicules figuraient au budget de fonctionnement, ils vont figurer maintenant au budget des investissements et c'est une bonne chose, parce que tout simplement, nous allons pouvoir voir la valeur d'usure, enfin ces amortissements vont correspondre plus ou moins à la valeur d'usure de ces équipements, ça sera environ dix ans et c'est ce sur quoi je souhaite vous inviter à amortir ce montant.

En fin de compte, ce changement va permettre de valoriser les biens que nous avons acquis au niveau de notre Commune. Dans l'avenir aussi, peut-être que vous avez entendu, les changements par rapport au calcul de la péréquation financière. La péréquation va calculer à la fois nos ressources et à la fois nos besoins. Si l'on met ce montant au niveau des actifs, on aura une plus grande visibilité de nos besoins et cela pourra être un argument pour le faire ainsi.

C'est la raison pour laquelle, je dépose l'amendement suivant :

Amortir cette dépense d'investissement sur une durée de dix ans à raison d'un montant que l'on déterminera tout à l'heure en fonction du vote. Cela peut être soit CHF 28'500.- ou CHF 22'776.- par rapport à ce que vous aurez décidé et ce montant sera par année, par le compte 430. 331x.

M. le Président demande si la parole est encore demandée.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si la Municipalité souhaite intervenir.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si j'entends bien le porte-parole du PLR ou de la droite, Monsieur Samuel David, sur ces arguments, je peux les entendre et les comprendre. Simplement, il faut juste faire attention à une chose notamment, c'est que de faire des économies, c'est bien, elles sont nécessaires, nous sommes conscients qu'il faut en faire. Il ne faut juste pas les faire au détriment des collaborateurs et de la pénibilité du travail notamment.

Si je fais un saut dans le futur, en 2019, pour le budget, le service des travaux et la Municipalité vous proposeront de réduire de 50% la dotation des auxiliaires au service des travaux. Aujourd'hui, en 2018, nous avons trois personnes qui sont engagées pendant six mois et une personne qui est engagée pendant deux mois. Ces quatre personnes ne sont pas là pour faire du travail supplémentaire au service des travaux, elles sont juste là pour donner l'occasion aux collaborateurs de prendre leurs vacances, la majorité entre juin, juillet, août et septembre, pour que le service des travaux puisse garder un certain effectif au niveau du personnel, pour pouvoir faire le travail courant et usuel qui lui est donné au niveau de l'entretien l'été des parcs, promenades, cimetière et piscine et l'hiver pour la neige et le salage notamment quand il y a du gel. On parle de la neige, mais il y a aussi le froid et le gel. Au budget, on a donc une diminution de CHF 51'000.-, voire CHF 56'000.- avec les charges sociales. Vous voyez donc que rien que cette économie entre guillemets est à la hauteur de l'achat supplémentaire que nous vous proposons. Simplement, cette économie et à court, voire moyen terme, elle n'est pas que pour 2019, elle est sur les deux ou trois prochaines années.

La deuxième chose, au niveau des économies des heures de travail sur le déneigement, on a aujourd'hui trois tournées qui se font avec des machines à main. Si les personnes voient un peu, quand les paysans fauchent les herbes avec une machine à main et un petit moteur devant, il y a trois personnes qui utilisent ces machines avec une lame et une personne qui est derrière la lame avec le sceau de sel et qui sale les trottoirs uniquement. Ces trois tournées font 3 heures et demie chacune. Donc, ce sont trois personnes + trois, multipliées par 3 heures et demie. L'achat du véhicule que l'on vous propose diminuerait ces tournées au niveau des trottoirs, puisque ce tracteur avec sa lame passe essentiellement sur les trottoirs. On diminuerait d'une demi-heure, en tout cas, les trois tournées. Donc, c'est une demi-heure multipliée par six, puisqu'il y a six personnes, ce qui donne trois heures par tournée.

Le montant financier évalué de ces trois heures de travail sont estimées à CHF 500.- environ, avec les compensations si le travail s'effectue la nuit ou le week-end. Sur les quatre mois, si je prends novembre, décembre, janvier, février, seize semaines, si on prend une tournée par semaine sur dix semaines au lieu des seize, cela représente CHF 5'000.-. Voici le type d'économie que l'on pourrait faire. Maintenant, il est vrai que si ces tournées sont dédoublées, voire triplées, on peut passer à CHF 15'000.- par hiver, voire davantage, mais c'est impossible de vous dire quelle neige ou quel froid nous aurons à partir du mois de novembre, c'est impossible. C'est un ordre de grandeur que je vous donne, libre à vous de l'accepter ou de le contredire.

Cet été, on a eu un problème sur le gazon-herbe naturel du terrain de football no 1 à la Fleur-de-Lys qui est attaqué par un champignon qui détruit l'herbe et malheureusement, même cette année avec les quatre auxiliaires que l'on avait, nous n'avons pas pu faire l'entretien et le travail nécessaire pour lutter contre ce champignon. Si d'aventure, vous acceptiez le véhicule que l'on vous propose, cela permet justement d'une certaine mesure, pour certains travaux spécifiques que sont le traitement de terrains de football ou le Pré-Bournoud ou autre, nous facilitera la vie, car cela nous permettra de dédoubler les équipes et de pouvoir intervenir sur ce genre de choses. Si d'aventure, nous connaîtrions la même intensité au niveau du travail l'été, avec deux personnes en moins, parce que nous n'avons pas traité ce gazon du terrain de football et nous devons le faire l'année prochaine, le coût serait de CHF 5'000.-. Un autre montant donc qui se rajoute aux autres chiffres déjà cités tout à l'heure.

Donc, effectivement, cela peut paraître un luxe, cela peut paraître superflu, mais pensez encore une fois aux employés, aux collaborateurs de la Commune qui, par des mesures d'économies nécessaires et indispensables financièrement, je ne le conteste pas du tout, ce n'est pas à eux non plus de payer le fruit de vos traits de crayon, si on peut dire les choses ainsi, au niveau des préavis que nous vous proposons.

Je vous engage donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, à accepter le préavis tel que proposé et de refuser l'amendement que la commission suggère.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Bonsoir d'abord, je veux répondre à la proposition d'amendement de Madame Krattinger, en son nom personnel, Présidente de la commission des finances. En fait, nous nous sommes évidemment posé la question de savoir qu'elle était la meilleure manière de procéder à l'amortissement, respectivement au règlement de ce montant. C'est une question tout à fait pragmatique qui nous a fait choisir la proposition qui vous a été faite au travers de ce préavis. C'est notre question de la gestion de nos liquidités. Il nous a semblé qu'un prélèvement unique sur la réserve générale qui pour le moment, évidemment, le permet, sinon nous ne vous l'aurions pas proposé, que ce versement unique était à privilégier. Il y a une logique, parce que le fonds de réserve a une couverture financière de ses réserves qui n'est qu'à hauteur de 52%. Or, en continuant à utiliser ces montants, en l'occurrence de quelque chose relativement modeste, il faut l'avouer, par rapport à d'autres investissements, qu'en puisant dans ce fonds, nous facilitons la gestion de ce fonds en faisant un tout petit peu baisser le ratio qui est donc de 53%, c'était en tout cas le chiffre que nous avons à la fin de l'année dernière.

Vous parlez ensuite, Madame Krattinger, de la valorisation des biens matériels durables de la Commune. En soit, cela peut paraître intéressant, même si de nouveau, les montants et les valeurs en l'occurrence sont relativement faibles, mais à nos yeux, l'intérêt est limité en tant que tel de faire augmenter cette somme. Ces biens matériels de la Commune ne sont, vous le savez bien et vous l'imaginez bien, pas réalisables. L'argument par rapport à la péréquation. J'étais dans un groupe de travail de l'UCV sur la future péréquation. Nous ne sommes pas encore dans ce degré de finesse dans nos calculs, mais en tout cas dans l'état actuel de la péréquation, ce n'est pas un élément qui va jouer quelque rôle que ce soit.

Pour ces raisons, la Municipalité demande au Conseil de ne pas voter l'amendement tel qu'il a été proposé.

M. le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

M. le Président,

Très brièvement, je remercie Monsieur Pellegrinelli pour ses explications. Toutefois, à l'entendre, on a l'impression que la Commune de Prilly a été un employeur particulièrement mauvais et peu soucieux des conditions de travail de ses employés jusqu'à maintenant. Je pense que ce n'est pas tout à fait le cas, les employés communaux ne se sont jamais plaints que nous les exploitons les jours de déneigement.

C'est vrai, probablement, les quelques jours de forte neige à Prilly, les employés communaux seraient appelés à faire quelques heures supplémentaires, mais enfin, cela fait partie de ce qui se fait dans toute Commune, dans toute entreprise où on doit faire face à des situations exceptionnelles à quelques reprises dans l'année. S'agissant des chiffres qui ont été apportés par Monsieur Pellegrinelli, ils correspondent à une année particulièrement enneigée, puisque de novembre à février, on ne peut pas considérer qu'il y a dix semaines, donc les 2/3 des semaines qui nécessitent un déneigement sur les routes communales.

Encore une fois, jusqu'à maintenant, il n'y a jamais eu de plainte ou Prilly n'a jamais été mis à l'index par des citoyens qui estimaient que la Commune ne faisait pas son travail rien par rapport au déneigement, ce n'est pas aujourd'hui compte tenu de la situation financière de la Commune qu'une amélioration de la situation, parce que c'est bien de ça dont il s'agit et dont la Municipalité a parlé dans son préavis, ce n'est pas aujourd'hui d'une amélioration de la situation dont on a besoin au vu de la situation gravissime des finances communales. Je vous remercie.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Rapidement, pour vous encourager à soutenir les deux amendements.

Premièrement, pour avoir vécu à la Chaux-de-Fonds, je ne suis pas choqué s'il y a un petit peu de neige sur les trottoirs prillérans un petit peu après 07h00 le matin. C'est quelque chose qui a toujours été, c'est quelque chose qui peut continuer et effectivement, il s'agit d'un véhicule supplémentaire. Jusqu'à maintenant, cela fonctionnait, cela peut donc continuer. C'est un report. Quand on aura pu redresser ces finances, quand on aura un équilibre structurel, j'imagine bien qu'on pourra se lancer un peu plus facilement dans ce genre d'investissement. Je remarque au passage qu'On nous a aussi dit qu'on en avait besoin, parce que la Commune progresse et se développe, etc. Certainement pas en surface, on est bien au fixe avec ça. Je fais quand même remarquer que cela fait partie, effectivement, des frais qui vont être générés par les nouveaux quartiers que nous avons accepté de voter. Donc, aujourd'hui, modérons-nous, faisons attention de manière à pouvoir développer ce qui avait été prévu de développer dans la Commune.

Question chiffres et amortissement. Il faudrait savoir. On nous dit l'année passée qu'on change le mode d'amortissement qui est utilisé dans la Commune. On commence à amortir par les comptes d'amortissement l'année qui suit le bouclage du préavis d'investissement. Il ne faut pas non plus commencer après, chaque fois que cela nous arrange, à faire différemment. A mon avis, pourquoi vous propose-t-on aujourd'hui d'amortir l'achat de ces véhicules directement par le fonds de réserve ? C'est pour que cela ne passe pas par les comptes de charges, ce n'est pas une question de liquidités, parce que la réserve, tout le monde sait que les fonds de réserves n'ont pas une contrepartie sur un compte en banque de l'autre côté, cela fait partie de la masse financière de la Commune. Alors, je dis non. Il faut que l'on ait une vision claire, surtout dans la situation dans laquelle nous nous trouvons et que l'on passe les amortissements comme il se doit, via un compte de charges qui s'appelle Amortissement, ce compte de charges qui vient dans les charges du ménage communal et à la fin de l'année, on sait exactement ce que nous coûte notre infrastructure, faute de quoi nous n'avons plus aucun contrôle et on finit dans des situations financières telles qu'on la connaît, pour ne pas dire telles que où on nous a menés.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de nuancer les propos du jeune président du groupe PLR. C'est mon dos qui parle. L'hiver passé, en allant prendre le train, j'ai eu le plaisir de goûter les joies de la glace sur le chemin conduisant à la halte du LEB. J'en ai fait la remarque au Municipal qui m'a répondu, comme il aime bien le faire, qu'il n'avait pas de personnel pour enlever la neige ou la glace partout où je passais. J'ai beaucoup passé son ironie, mon dos aussi. On n'est pas à la Chaux-de-Fonds, je pense en effet que nous sommes dans une Commune dont la population vieillit. Si vous regardez les statistiques, vous constaterez que nous sommes 2, presque 3% de vieillards comme moi, c'est-à-dire de plus de 65 ans dans cette Commune et on doit ménager les vieux, même s'ils peuvent choisir leur horaire. Il leur arrive parfois de prendre un rendez-vous chez le médecin quelques jours à l'avance et ils ne savent pas qu'il neigera dans les jours qui vont suivre.

Donc, si on peut engager du personnel auxiliaire et au moment du vote du budget, le coup de rabot de la Municipalité sur le budget 2019 sera raboté, c'est le cas de le dire, pour qu'on puisse engager plus de personnel pour aider au raclage des trottoirs ou bien nous achetons ce soir un tracteur supplémentaire qui m'évitera d'abimer une nouvelle fois mon dos.

M. le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

J'aimerais répondre aux considérations mycologiques de Monsieur le Conseiller municipal Pellegrinelli. Pour moi, utiliser un argument d'un évènement exceptionnel, ces champignons dans le gazon, pour justifier un achat qui a un impact certain et pérenne, n'est pas recevable. Je connaissais « peindre le diable sur la muraille », maintenant j'ai découvert « trouver le champignon dans le pré »

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas un chercheur de champignons acharné et je ne reviendrai pas sur les remarques du précédent Conseiller communal.

Pour répondre à Monsieur Samuel David, c'est vrai que le matin, quand il y a des épisodes neigeux, il n'est pas au bout du téléphone au service des travaux pour entendre les citoyens qui téléphonent qui se plaignent pour un oui ou pour un rien. Mais, ils ont souvent raison, parce que ce n'est pas déneigé à 07h30 quand ils sortent pour aller travailler, plutôt 09h00-09h30. Personnellement, cela ne me dérange pas, mais il n'est pas au bout du fil pour répondre à ces gens. Il ne voit pas non plus, mais peut-être qu'en lisant le rapport de gestion de la Municipalité, il verrait peut-être. Je le sais de mémoire, je ne sais pas s'il y a ou pas, le nombre d'absentéismes pour des maux de dos au service des travaux, entre-autres, qui sont dus à certains travaux pénibles à effectuer. Alors, bien évidemment, nous ne sommes pas des négriers, bien au contraire et quand on a l'occasion d'alléger les charges de travail au niveau de la pénibilité du travail, Monsieur Samuel David, nous le faisons, nous essayons de le faire, par l'équipement, par les véhicules, par les machines, les outils qu'on leur met à disposition.

Durant ma période de responsable du service des travaux, je peux me prévaloir de n'avoir eu aucun accident dû à une machine ou un outil au service des travaux.

Par contre, un certain nombre de collaborateurs ont été chez le médecin, parce qu'ils avaient mal au dos et c'est souvent à partir de 50 ans. Mais, évidemment, vous n'avez pas encore 50 ans, donc vous ne savez pas ce que c'est que d'avoir mal au dos à cet âge-là, mais ce n'est pas grave.

Oui, c'est facile, je sais, mais vous comprenez bien qu'à certains arguments que vous, Conseillers communaux avancez, on peut aussi sourire de certaines choses et là je me permets quand même d'hausser un petit peu le ton, parce que ce véhicule n'est pas pour moi, ni pour la Municipalité, ni pour vous en tant que Conseillers communaux, en tant que citoyens, mais il est surtout pour les gens qui travaillent au service des travaux.

M. le Président remercie M. le Municipal et propose à présent de voter les amendements et de les traiter l'un après l'autre, en commençant par celui de la commission ad hoc qui est sur le montant du préavis et ensuite sur son financement.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de la commission ad hoc qui est d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 227'760.- destiné au remplacement d'une balayeuse mécanique et d'une tracto-tondeuse.

Vote : l'amendement de la commission ad hoc est adopté par 31 voix pour, 26 contre, une abstention

M. le Président propose ensuite de passer à l'amendement de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger qui concerne le point 3 des conclusions, qui est le suivant : d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 22'776.- par année par le compte 430.331x.

Vote : l'amendement de Madame la Conseillère Sylvie Krattinger est adopté par 36 voix pour, 9 voix contre, 12 abstentions

M. le Président demande à Madame la rapportrice de la commission de lire les conclusions amendées du préavis.

Lecture des conclusions amendées.

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°9-2018,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le préavis no 9-2018 tel qu'amendé et d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 227'760.- destiné au remplacement d'une balayeuse mécanique et d'une tracto-tondeuse ;

2. de financer cette dépense d'investissement par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de dix ans à raison de CHF 22'776.- par année par le compte 430.331x.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 9-2018 sont acceptées par 36 voix pour, 2 voix contraires, 19 abstentions.

M. le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. **Préavis municipal no 10-2018 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) destiné aux études et aux travaux urgents pour la remise en état partielle du collège de Mont-Goulin (lère étape).**

M. le Président précise que la commission ad hoc a proposé de réduire le crédit demandé par un amendement.

M. le Président appelle M. le Conseiller Blaise Drayer, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du règlement du Conseil.

M. le rapporteur de la commission a la parole.

Lecture du rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Tout d'abord, le groupe PLR salue le fait que la Municipalité ait clairement priorisé l'urgence des différents travaux. C'est dans ce sens, à notre avis, que doivent aller la plupart des préavis qui sont présentés au Conseil communal actuellement. On peut évidemment déplorer le vandalisme, situation qui nous amène en partie au préavis qui nous est présenté aujourd'hui et je crois que les réflexions sur la manière de protéger et de sécuriser ces lieux est la bienvenue, même si on en convient, la solution ne se trouvera pas du jour au lendemain et on ne peut pas éradiquer totalement le vandalisme avec une baguette magique.

Cela étant, des réflexions doivent être poursuivies sur cette question et enfin le groupe PLR, tout comme la commission ad hoc constatent qu'il y a effectivement une urgence à exécuter certains travaux. Ce n'est pas le cas à notre sens de l'étude paysagiste d'un montant de CHF 15'000.- et c'est la raison pour laquelle nous vous invitons à accepter l'amendement de la commission ad hoc et en définitive à également accepter les conclusions du préavis tel qu'amendé. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai présidé cette commission. J'ai tout d'abord pensé en arrivant sur les lieux que ce collège n'était finalement pas en aussi mauvais état que ce que l'on voulait nous laisser penser, nous nous étions donné rendez-vous côté rue, où il y a un petit peu de lumière et où finalement l'état du collège semblait bon. On nous a fait visiter un peu et quand on a passé derrière, alors effectivement, c'est une catastrophe. Il y a de très nombreuses déprédations, c'est le premier problème du collège, et on a dans ce collège un autre gros problème, c'est une question de sanitaires. Il faut bien dire que ce préavis, c'est le premier jet, ce sont des travaux d'urgence, parce qu'effectivement, il y a des canalisations qui sont bouchées. On nous a expliqué que en voulant en déboucher une d'un lavabo sauf erreur, on avait même trouvé des racines d'arbres qui étaient remontées dans les canalisations jusqu'à l'intérieur du bâtiment.

Donc, ceci pour vous dire qu'il faut faire quelque chose, il faudra accepter ce préavis. La commission, toujours soucieuse des finances communales, etc., s'est posé la question de savoir si une étude paysagère extérieure était vraiment nécessaire. Je pense que d'une part, si c'est nécessaire, c'est prématuré, ce n'est pas dans cette première phase qu'il faut la faire. Je pense surtout que nous avons dans cette Commune des personnes compétentes. On a un certain nombre de jardiniers. Ces jardiniers sont certainement capables de nous dire quelles sont les arbres qui sont des arbres qui donnent des grosses racines qui vont remonter dans les canalisations et quels sont les arbres qui n'en sont pas. Il y a devant le collège un saule. On aurait pu se douter que c'était un arbre qui aime bien l'eau. Je l'ai souvent vu au bord des cours d'eau, au bord du lac. Je suis né à Neuchâtel, à côté du lac, ce n'est pas comme à Prilly qui est plus loin du lac. Allons-y pour le préavis, économisons pour le moment en tout cas ces CHF 15'000.-.

Des mesures pour lutter contre le vandalisme. Alors, ça c'était quand même assez marrant, quand on nous a laissé disposer de la salle des maîtres pour pouvoir délibérer, nous en sommes sortis vers 21h00 ou 22h00, c'était la nuit noire. Nous sommes sortis et nous nous sommes dirigés à la lumière des téléphones portables. Donc, évidemment que si quelqu'un de mal intentionné veut transiter là à travers, se cacher de la patrouille du CIR qu'on a aussi vu passer par là ou se cacher d'une patrouille de police, il a aucun problème à le faire. Donc, effectivement, comme le souhaite la commission, le vœu, c'est de mettre quelque chose en œuvre, peut-être tout simplement quelques lampes avec des détecteurs crépusculaires et de présence, qui peuvent déjà faire remarquer qu'il y a une présence sur place et cela sera certainement aussi pratique pour ceux qui font des heures supplémentaires dans le collège et qui sortiraient comme nous un petit peu tard.

Je vous remercie d'accepter l'amendement et je vous remercie tout à l'heure d'accepter le préavis. Je reprendrai sûrement la parole pour les questions comptables.

M. le Président remercie M. le Conseiller Fabien Deillon. Il ajoute qu'il a omis d'annoncer que le Bureau a reçu un amendement comme avant, cette fois pour le financement et donne la parole à Mme la Conseillère Sylvie Krattinger.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie. J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Deillon, sur les problématiques. Vous nous avez donné deux exemples. La première des choses, c'est l'exemple des racines qui arrivent dans les canalisations. Enfin de compte, cela nous ferait penser que cela serait important de mener une réflexion sur tout ce qui est arborisation. L'autre exemple aussi sur le Saule, le fait que cela ne soit pas la bonne essence au bon endroit, ceci aussi nous fait penser qu'il y a vraiment une réflexion à mener sur ce point. Je ne partage donc pas tout à fait votre avis sur la priorité par rapport à l'arborisation. Je pense que c'est important de le faire avec toutes les études, pour qu'on ait une vision globale de la problématique au niveau des essences et de l'état de santé des arbres et qu'on puisse aussi rapidement mettre en œuvre des mesures dans ce domaine.

M. le Président demande si la Municipalité souhaite répondre à ce stade.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Effectivement, je ne peux que rebondir sur les propos de Madame Krattinger, puisque c'est la raison qui nous a poussé à mettre ces CHF 15'000.- dans ce préavis, c'est justement de faire toutes les études pour savoir quels sont les arbres ou plantes qui posent problème, quelles sont celles qui peuvent rester. Si on les enlève, par quoi les remplace-t-on pour ne pas avoir le même problème dans dix à trente ans ? C'est donc toute une étude qui permettra de le définir. Il faut savoir que ces CHF 15'000.- sont basés sur une offre que nous avons reçue où l'entreprise nous a quand même dit que si on lui adjugeait les travaux par la suite, ce montant serait déduit. Donc, il s'agit aussi d'une forme d'acompte.

Le préavis en soit, si vous le relisez attentivement, avant de faire les travaux urgents, c'est surtout de mener une étude globale des problèmes qu'il y a autour de ce bâtiment, parce qu'on ne veut pas non plus faire des choses un peu à l'aveugle, ouvrir partout, dépenser beaucoup d'argent pour un résultat final qui aurait pu être obtenu pour beaucoup moins cher et de manière beaucoup plus simple. Il y a une étude pour les canalisations, de savoir lesquelles on doit remplacer, celles que l'on peut se contenter de curer, celles qui posent des problèmes et celles qui n'en posent pas. Pour l'instant, nous n'en avons pas une idée très claire. Dans ce cadre-là, il y a aussi une étude pour tout ce qui est végétalisation, comme vous l'avez dit, effectivement, ce sont les végétaux qui ont provoqué un certain nombre de problèmes. On veut aussi qu'autour de ce bâtiment, on garde un espace agréable et aussi peut-être des zones ombragées. On sait qu'il y a certains collèges qui sont vraiment en plein soleil où les élèves souffrent quand on a de la canicule au mois de juin, il semble que cela soit de plus en plus fréquent. Il s'agit de toute une étude à mener. Il nous semble qu'un montant de CHF 15'000.-, qui pourrait être déduit des travaux qui viendraient dans une 2^{ème} ou 3^{ème} étape, est tout à fait raisonnable.

En ce qui concerne les problèmes de vandalisme et les problèmes de lumière, effectivement, nous en avons parlé en commission, la réponse a été donnée que nous allons étudier la possibilité en tout cas pour l'accès qui se trouve derrière le bâtiment où il y a beaucoup de déprédations, de pouvoir mettre quelques spots sur détecteurs.

Je pense qu'avec le montant qu'il y a dans le préavis, on pourra tout à fait trouver quelques centaines, quelques milliers de francs pour faire une telle installation. Le but n'est pas de laisser des lumières allumées en continu autour de ce bâtiment. Quelqu'un m'avait fait la remarque en me disant que c'était un peu bête de laisser des lumières allumées dans les vestiaires de la piscine, lumières qui sont allumées je crois jusqu'à 23h00, que c'était inutile, que c'était de l'énergie utilisée pour rien, etc. Ce n'est pas après pour éclairer tout un collège toute la nuit pour éviter qu'il y ait du vandalisme. On sait que, malheureusement, le vandalisme souvent ne disparaît pas, il se déplace. Donc, oui, on peut trouver une solution pour Mont-Goulin et ensuite il faudra trouver une solution pour peut-être Sous-Mont, etc. La solution que l'on vous propose pour l'instant, c'est de mettre des plaques qui soient beaucoup plus résistantes que celles qu'il y a actuellement.

On espère que ça rendra moins amusant le fait de casser ces plaques et d'abîmer ce bâtiment. Peut-être qu'on aura d'autres choses, on aura peut-être des tags, on aura peut-être des bouteilles cassées, on verra bien, mais là aussi, on essaie de trouver des solutions qui soient raisonnables, qui ne coûtent pas trop et on y va aussi étape par étape. Si le fait de mettre des plaques un peu plus solides décourage ces vandales à casser ce bâtiment et y trouvent une occupation style tournois d'échecs ou autres, qui soit peut-être moins embêtante pour la Commune, tant mieux. Si vraiment on voit que la situation ne s'améliore pas, on passera peut-être à l'installation de caméras. Il faut néanmoins savoir que ça coûte et je n'ai pas vraiment l'impression que cette mesure soit vraiment probante. Souvent, on voit des jeunes avec des capuches qui ont abîmé le bâtiment, on ne sait pas trop qui c'est, à part le fait que ce sont des jeunes avec des capuches.

Donc, on y va étape par étape. Ce que l'on vous propose aujourd'hui, c'est la première étape de ce préavis, des études, des réparations pour des choses qui sont vraiment urgentes et je vous propose de refuser l'amendement sur l'étude des aménagements paysagers et d'accepter ce préavis tel quel. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je viens maintenant sur la proposition d'amendement concernant les comptes. Dans ce cadre-là, on peut distinguer au niveau du préavis qu'il y a deux objets, le premier ce sont tous les coûts d'entretien qui s'élèvent à un total de CHF 103'500.- et d'un autre côté, vous avez des montants pour des crédits d'études qui s'élèvent soit à CHF 110'500.- ou à CHF 95'500.- si vous amendez le préavis.

Je vous propose vraiment de distinguer ces deux montants et de passer les coûts d'entretien au budget de fonctionnement, comme on l'a toujours fait jusqu'à maintenant. Tout simplement, ces montants sont pour chaque objet d'un montant de CHF 50'000.- ou moins, donc on peut très bien le faire. Pour le crédit d'études, on a l'habitude à Prilly d'attribuer la durée d'amortissement soit sur cinq ans, soit sur dix ans. Pour un crédit d'études de cette ampleur, je vous recommande de l'amortir du cinq ans, si bien que nous arrivons à l'amendement suivant, à choix, en fonction de la décision que vous prendrez tout à l'heure, je prends l'exemple sur le préavis de la Municipalité :

- d'amortir la dépense d'investissement d'un montant de CHF 110'500.- sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 22'100.- par année, par le compte 512.3312, dès l'année qui suit la fin des travaux ;

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 103'500.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2018 pour le compte 512.3141.03 «Entretien des bâtiments – Mont-Goulin».

M. le Président remercie Madame Krattinger et demande de lui confirmer que les CHF 110'500.- additionnés aux CHF 103'500.- donnent les CHF 214'000.- du préavis et que si l'amendement de la commission était accepté, cela donnerait : CHF 94'345.- + CHF 103'500.-, soit un montant de CHF 197'845.-

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger lui confirme que c'est juste.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Je dois avouer que j'ai un peu de peine à voir les deux logiques provenant de la même personne quant à l'usage des fonds communaux, mais voilà, comme la soirée risque de ne pas durer trop longtemps, peut-être que j'aurai le temps d'être éclairé avant d'aller me coucher.

Il peut effectivement apparaître comme étant correct de séparer ces deux montants, celui qui a trait aux études et celui qui a trait, je le mets entre guillemets, aux entretiens. Cet avantage, Mesdames et Messieurs, n'est qu'apparent dans la mesure où à Prilly, les crédits d'études sont toujours intégrés, lorsque nous présentons les préavis. Evidemment qu'il peut arriver et il arrive généralement, qu'avant de présenter un préavis, on fasse des études, c'est assez logique. Une fois que sur le compte des crédits d'études, nous avons ponctionné, nous remettons ce montant dans le préavis, de telle sorte que le préavis soit complet avec les études qui ont dû être financées et ensuite les travaux qui doivent être engagés et vous avez toujours voté de cette manière. Je vous propose donc d'en rester à ce mode de faire, ce d'autant plus qu'il serait profondément faux de penser qu'il s'agit de travaux d'entretien.

Ce n'est que le premier d'une série de trois préavis qui vise à redonner au collège de Mont-Goulin son lustre d'antan où un certain nombre d'entre nous avons usé nos fonds de culottes comme disent les élèves. Il ne s'agit pas du tout simplement d'entretien, mais vraiment d'un préavis qui vise à engager des travaux de fond. Ceux qui sont engagés aujourd'hui et Maurizio Mattia l'a dit, ce sont ceux qui sont de première urgence, de telle sorte que les choses ne se péjorent pas, mais il ne s'agit en aucune manière d'entretien, ce sont des travaux lourds, il y aura d'autres préavis, nous allons vers des travaux lourds. Pour ces deux raisons, la manière que nous avons d'intégrer les crédits d'études dans les préavis avec les travaux subséquents est de ne pas catégoriser les travaux qui sont engagés dans cette première phase comme étant des travaux d'entretien, je vous propose d'en rester au mode de financement, tel qu'il vous est proposé par le préavis.

M. le Président revient avec sa question adressée à Madame Krattinger sur les montants de son amendement. CH 95'500.- + CHF 103'500.- donne CHF 199'000.- et pas CHF 197'845.-. Il ajoute qu'il peut proposer l'amendement de la commission avant.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger répond qu'elle est d'accord avec la proposition du Président.

M. le Président rappelle que la discussion est toujours ouverte.

Personne ne demande la parole.

M. le Président annonce dès lors que la discussion est close et qu'il va procéder à la votation sur l'amendement de la commission ad hoc qui est le suivant, en point 2 :

- de lui accorder pour cela un crédit d'investissement de CHF 197'845.-

Vote : l'amendement de la commission ad hoc est adopté par 32 voix pour, 23 contre, 3 abstentions

M. le Président passe à présent au vote sur l'amendement de Madame Krattinger sur l'amortissement. L'amendement est le suivant :

Par rapport au point suivant des conclusions,

- d'amortir la dépense d'investissement d'un montant de CHF 94'345.- sur une durée de cinq ans, à raison de CHF 18'869.- par année, par le compte 512.3312, dès l'année qui suit la fin des travaux ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 103'500.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2018 pour le compte 512.3141.03 «Entretien des bâtiments – Mont-Goulin».

Vote : l'amendement de Madame Krattinger est rejeté par 27 voix contre, 11 voix pour, 18 abstentions

M. le Président demande au rapporteur de la commission de lire les conclusions amendées du préavis.

Lecture des conclusions amendées.

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre ;
2. de lui accorder pour cela un crédit d'investissement de CHF 197'845.- ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, ou par l'emprunt si nécessaire ;
4. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 19'784.50 par année par le compte 512.3312, dès l'année qui suit la fin des travaux ;

5. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 512.3905.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 10-2018 sont acceptées par 30 voix pour, 6 voix contre, 23 abstentions.

M. le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Motions, postulats et interpellations

M. le Président précise que le Bureau a reçu une interpellation aujourd'hui déposée par Monsieur David Boulaz et consorts qui porte le titre suivant : « Quel avenir pour le LEB sur le territoire de la commune de Prilly ? ».

M. le Président demande si l'interpellation est toujours et si elle est soutenue cinq membres.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

C'est le cas M. le Président.

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Interpellation déposée par votre serviteur et consorts :

« Quel avenir pour le LEB sur le territoire de la commune de Prilly ? »

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Depuis plusieurs années, d'importants travaux d'assainissement de l'infrastructure ont lieu sur la ligne du Lausanne-Echallens-Bercher pour répondre à l'évolution fulgurante de sa fréquentation et l'augmentation de ses cadences. La commune de Prilly est particulièrement concernée par ces travaux : nouvelle gare d'Union-Prilly permettant la cadence à 15 min depuis 2013, nouveau tronçon au lieu-dit de la Fleur-de-Lys permettant l'élimination d'un passage à niveau dangereux depuis 2015 et, aujourd'hui, construction du tunnel entre les gares de Lausanne-Chauderon et Union-Prilly, en vue de supprimer le dernier tronçon routier de la ligne du LEB d'ici 2020.

A terme, seul le passage à niveaux du Chasseur, considéré comme un point « noir » par certain(e)s, n'aura pas fait l'objet de mesures d'assainissements dites lourdes (soit la séparation du trafic ferroviaire et routier).

Afin de lever toute ambiguïté les problèmes qui suscite ce passage à niveau et connaître les options qui sont envisagées à ce jour pour améliorer la situation, l'interpellateur et ses consorts souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Le temps de fermeture total des barrières du passage à niveau de Prilly-Chasseur a-t-elle été étudiée et comparée avec d'autres passages à niveau à fermeture fréquente (PN de la Bourdonnette ou de la Cerisaie sur la ligne du m1 par exemple ?). Dans l'affirmative, quelles conclusions en tirer ?
2. Le temps de fermeture total des barrières du passage à niveau de Prilly-Chasseur peut-il être amélioré ? Si oui, comment, avec quelles conséquences sur le trafic ferroviaire et pour quel gain de temps ?

3. Compte tenu des réponses aux deux questions précédentes, l'infrastructure actuel pourrait-elle être conservée lors du passage à une cadence de 7.5 minutes (8 trains par heure et par sens), prévue à l'horizon 2030 ?
4. Des études préalables visant à assainir le passage à niveau de Prilly-Chasseur (tunnel ou pont ferroviaire ou routier) ont-elles déjà été menées ? Si oui, qui les a financées ? Quelles en sont les résultats ?
5. Dans l'hypothèse d'un assainissement du passage à niveau de Prilly-Chasseur, le maintien d'une halte à Prilly-Chasseur a-t-elle/sera-t-elle sérieusement étudiée ?
6. Le Conseil communal aura-t-il son mot à dire dans ce projet ?
7. La Municipalité est-elle prête à s'engager solennellement et publiquement à préférer une variante qui permettrait de maintenir la desserte de Prilly-Chasseur, pour autant que cela reste économiquement supportable ?

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à cette interpellation, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

David Boulaz et consorts

M. le Président demande si l'interpellation suscite des réactions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite y répondre maintenant.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président informe qu'une autre interpellation a été déposée au Bureau par M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis, à l'intention de la police de l'ouest lausannois, l'interpellation que le Bureau avait analysée dans sa séance du mois d'août. La question s'était posée de la compétence du Conseil communal pour traiter un tel sujet ou la compétence du Conseil intercommunal. C'est pour cette raison que cette interpellation avait été transmise au président du comité de direction, nous en avons parlé tout à l'heure. Y-a-t-il toujours dans cette thématique Polouest une autre interpellation ou celle transmise souhaite-t-elle être lue par Monsieur Dupertuis ?

Tel étant le cas, M. le Président invite l'interpellateur à venir lire l'interpellation au bureau.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

J'aimerais juste intervenir en préambule en disant que ce n'est pas une interpellation qui est adressée à la police de l'ouest lausannois, mais à l'adresse de la Municipalité de et à 1008 Prilly, intitulée : L'ouest lausannois sera le cobaye d'une police unifiée, pourquoi, quelles seront les incidences technique et financière futures ?

Déposée par l'entremise du bureau du Conseil communal de et à 1008 Prilly.

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Me référant à deux articles du journal 24 heures, le premier du vendredi 29 juin 2018, le second daté du jeudi 2 ct., je constate que le projet cité pourrait éventuellement déboucher sur une police unique, combattu à l'époque soit en 2009 par le peuple vaudois et refusé ensuite par l'ensemble de Communes de l'Ouest lausannois.

Il s'agissait avant tout de nous préserver d'une organisation centralisée globale et opaque, de sauvegarder les prérogatives décisionnelles des Communes mais, aussi d'avoir à disposition une police locale de proximité...

Or, aujourd'hui on parle de prélude à une nouvelle refonte du système policier vaudois, d'un changement de philosophie, *ceci déjà à partir du 1^{er} novembre prochain*, en introduisant un concept qui se nommera « police intégrée décentralisée ». Ce test qui se déploiera sur deux ans prévoit une convergence entre les deux corps de police (poste de gendarmerie de Renens et POL), au niveau opérationnel tout en restant des entités distinctes sur le plan administratif; en contrepartie, la POL ou plutôt sa direction intégrera les structures de commandement de la police cantonale, respectivement de la gendarmerie vaudoise.

Autre évolution et pas des moindres, les agents de la POL obtiendront des compétences judiciaires et assumeront des tâches qui jusqu'ici devaient être relayées à la gendarmerie; bien que cela soit un changement graduel constructif et valorisant pour les agent(e)s, il ne sera pas sans conséquence probablement sur l'efficacité sécuritaire immédiate et prioritaire au bénéfice de la population, occasionnera un surcroît de travail et de sa pénibilité prétexte à court terme à une augmentation automatique voire certaine des effectifs spécialisés dans ce dernier secteur d'activité; *avec il faut le souligner un surcoût financier incontournable qui n'est pas encore chiffrable et annoncé.*

Si je reprends les propos de trois personnalités, une policière et les deux autres politiques, « travailler ensemble est une plus-value et doit permettre de réduire les tensions », « il ne s'agit pas de sauver notre police. Mais nous ne sommes pas sûrs qu'elle vivra bien demain », puis « Une intégration de cette façon aboutira plus naturellement qu'imposer la police unique » ce genre de discours me laisse perplexe sur les intentions unilatérales de Madame la Conseillère d'Etat Béatrice METRAUX d'imposer une stratégie différente du modèle vaudois actuel baptisé « police coordonnée » avec d'un côté la cantonale et de l'autre neufs corps communaux existants en finalisant une modification fondamentale de ce qui sera demain une police intégrée décentralisée; c'est-à-dire la police unique.

Enfin, j'ajoute humblement qu'il n'est pas ou plus acceptable que les législatifs communaux se voient mis une fois de plus devant le fait accompli d'une autorité cantonale ou toute autre qui décide seule, qui ne culpabilise absolument pas lorsqu'il s'agit d'alléger ses obligations financières au détriment des Communes et que la concertation souhaitée de l'ensemble des partenaires (pouvoirs exécutifs & législatifs) reste un doux vœu non exaucé; sans parler de la communication particulièrement déficiente, puisque à part le CODIR de POL (toutes et tous sont représentants des exécutifs communaux), nos délégués au Conseil intercommunal de cette même POL (toutes et tous représentants les législatifs des neufs communes du District) n'étaient et ne sont pas encore au courant de ces discussions ou tractations selon > exceptés pour celles et ceux qui lisent la presse régulièrement. Valable également pour la Présidente de la Conférence des directeurs de polices communales, qui dit avoir appris l'existence de ce projet seulement lors de la séance du Conseil cantonal de sécurité le lundi 25 juin 2018 (date présumée, sous réserve de vérification).

Suite à mon introduction, je pose donc les interrogations suivantes :

- a) Pourquoi le choix de POL pour ce test ? ; et, pourquoi pas un autre des neuf corps de police qui seront à l'avenir aussi impactés ?
- b) Quels ont été les critères sélectifs d'appréciation pour désigner POL en sa qualité de « partenaire-testeur » ?
- c) Connaissant les difficultés liées au sous-effectif récurrent de POL, à la concurrence continue pour recruter des agent(e)s, comment prévoit-on d'assumer les tâches ordinaires et le surplus de celles liées aux affaires judiciaires sans devoir créer des postes supplémentaires et de ce fait alourdir considérablement le budget d'exploitation ?
- d) Quelle sera la disponibilité de POL pour accomplir les interventions de police-secours, sachant d'ores et déjà qu'elle ne répond déjà plus à l'urgence et au respect des règles d'intervention en cas de tapage nocturne, de parcage illicite sur le domaine public (ex : véhicule stationné en dehors des cases blanches devant le portail d'accès et de sortie d'une propriété privée) ou de concert surprise dans un établissement public communal dont le dépassement des décibels importune tout un quartier jusqu'à tard le matin (entre 22h et 4 à 6h) ?
- e) Par l'assimilation du Commandant de POL à la hiérarchie cantonale, y a-t-il un risque évident de perte d'autonomie décisionnelle et de solutions d'engagement(s) des forces policières locales (ex : manifestations sportives et/ou culturelles, cérémonies funèbres, fêtes, etc...) ?
- f) En cas de transfert d'une partie des tâches de la gendarmerie à POL, est-ce que notre participation communale au coût des charges de la police cantonale devrait se réduire drastiquement ? Et dans quelle proportion ? Dans l'affirmative, sera-elle suffisante pour compenser les coûts engendrés par l'engagement de nouveaux collaborateurs/trices à POL ?
- g) Existe-il une analyse des avantages et désavantages d'un tel rapprochement ? Si oui, pourrait-on en connaître l'expertise et son évaluation des coûts ?
- h) Quelle est la marge de manœuvre des législatifs communaux dans ce processus et pourquoi n'ont-ils pas été impliqués en amont du projet ?
- i) Devra-t-on élargir le champ d'activité des polices privées telles le SIR, SECURITAS pour le contrôle de la faune, de la piscine, la surveillance des bâtiments communaux, le vandalisme nocturne ou pour verbaliser celles et ceux qui ne respectent pas la propreté sur le domaine public.

Donc, merci par avance à la Municipalité et à son Syndic de bien vouloir accepter de répondre à toutes les questions et rendre la politique plus transparente à l'égard d'un Conseil communal de la ville de Prilly attentif à la défense des intérêts de la collectivité publique et au principe de l'équilibre des budgets et/ou des comptes.

M. le Président précise, sur la problématique de la compétence, que les questions plutôt opérationnelles devraient être posées au Conseil intercommunal et celles plus institutionnelles méritent d'être discutées ici, c'est pourquoi cette tribune a été attribuée à l'interpellateur ce soir. M. le Président demande à Monsieur le Municipal de Police s'il souhaite déjà maintenant donner les éléments de réponses à ces questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite compléter cette discussion.

Monsieur le Conseiller municipal Roger Saugy (PS) a la parole

Le Canton de Vaud a eu un profond débat à propos des deux méthodes de police qu'on envisageait pour cet immense territoire. Je rappelle que le Canton de Vaud correspond quasiment à un arrondissement de la Ville de Paris. Le débat était intéressant parce que c'était souvent une question de personnes qui étaient en place, qui ont fait basculer les avis d'un côté ou de l'autre. La discussion qui va s'amorcer ici est de nouveau intéressante et je profite de l'occasion pour dire qu'en effet, si je suis favorable aux fusions de communes, c'est pour qu'on puisse discuter clairement de ces choses au haut niveau, alors qu'on se dit que ce n'est peut-être pas un débat du Conseil communal et après on se dit que comme le Conseil intercommunal siège deux fois par an, tout sera terminé quand il siègera à nouveau. Je me réjouis donc que ces questions aient été posées sous la forme d'une interpellation, je pense en effet que divers aspects méritent une discussion à notre niveau et un prolongement au niveau du Conseil intercommunal, avant que nous envisagions vraiment de fusionner ces communes, mais j'ose là rêver un peu.

Après lecture de l'interpellation, M. le Président demande à Monsieur Dupertuis s'il dispose de cinq personnes qui l'appuient ou alors s'il demande au Conseil qu'il appuie cette interpellation de sorte qu'elle soit transmise officiellement à la Municipalité.

M. le Président informe que le soutien de cinq personnes dans l'assemblée est demandé par M. Dupertuis.

L'interpellation de M. Dupertuis est soutenue par une large majorité des Conseillers.

M. le Président demande s'il y aurait une autre intervention dans le cadre du point 13 de l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Questions et divers

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Quand je fais une interpellation, on me dit qu'il faudrait faire une question. Maintenant, je dépose une question, j'espère que vous ne me direz pas qu'il faudrait faire une interpellation.

Question écrite à la Municipalité de Prilly

La population prillérane était invitée par la distribution d'un papillon à une manifestation qui avait lieu le 11 septembre 2018 sur la place du Collège Centre. En cas de pluie, la Grande-Salle était réservée comme solution de repli.

Lors de ce moment convivial, on pouvait acheter des raclettes et du vin était servi.

Je trouve l'idée excellente. Elle donne une raison d'être à cette place nouvellement rénovée à grand frais. Elle donne l'occasion à la population de se rencontrer. C'est une animation pour notre Commune.

Etait-ce une première ? Je ne sais pas. J'ai cherché des informations sur le site internet de la Commune, mais n'ai rien trouvé, raison pour laquelle je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Qui est en droit d'organiser des manifestations sur le domaine public ou domaine privé de la commune ?
Tout le monde ?
Les partis politiques ?
Les associations ?
Les commerçants ?
2. L'organisation d'une telle manifestation requière-t-elle une autorisation ?
De la Municipalité ?
De la Police du commerce étant donné qu'on y sert de l'alcool et vend de la nourriture ?
3. Dans l'affirmative, quels sont les critères d'octroi ou non de l'autorisation ?
4. Est-ce qu'un émolument, une taxe, une location est perçue ?
Sur quelle base ?
De quel montant ?
5. La Grande-Salle était réservée pour le cas où la météo n'aurait pas été favorable.
Combien coûte la réservation de la Grande-Salle comme solution de repli ?

Je remercie la Municipalité pour l'attention qu'elle portera à la présente question écrite.

Monsieur Saugy, non, je n'ai pas trouvé sur internet les tarifs.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons voté sur le Plan partiel d'affectation par rapport à la Fleur-de-Lys. Vous vous rappelez quand nous avons voté sur le préavis du Snake Run, il y avait des jeunes dans le fonds de la salle. La question que je vous pose maintenant, c'est quel message allez-vous communiquer à ces jeunes par rapport à la mise en place du Snake Run ?

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Un remerciement à la Municipalité. Lors de la mise en place des nouvelles poubelles de déchets urbains, j'ai remarqué qu'il y a eu des petits autocollants et peinturlurages au sol pour rappeler que le littering, c'est mal et c'est désormais amendable.

Personnellement, j'ai trouvé l'action de communication plutôt chouette et je pense qu'il faut le souligner, ceci a d'ailleurs été pas mal répété sur les réseaux sociaux, c'est donc une bonne chose.

Une autre chose pour le moment, relativement informelle, pour laquelle j'aimerais intervenir auprès du membre de la Municipalité qui est membre du Conseil d'administration du LEB. A première vue, ce week-end a été relativement catastrophique dans la gestion du LEB qui a été forcé d'annuler un certain nombre de trains et de se retrouver à un horaire peu digne de la ligne en raison de manque de personnel. Il y a eu plus de cinq démissions dans le personnel roulant depuis le début de l'année, à voir les mesures soi-disant prévues par les TL ne suffisent pas. Je pense qu'il serait temps de faire exprimer sa doléance de manière un peu plus importante et j'empresse les membres du conseil d'administration du LEB de le faire savoir, avant d'intervenir à nouveau plus officiellement, puisque pour le moment on va de mal en pis dans cette gestion.

M. le Président questionne la Municipalité par rapport aux deux questions.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Je réponds rapidement à la question de Madame Krattinger. Effectivement, je suis très heureuse ce soir et mes collègues de la Municipalité aussi, que ce PPA « Fleur-de-Lys » ait été accepté. Nous n'avons pas encore prévu de communication aux jeunes sur ce point, puisque la communication dépend du moment où le Snake Run sera mis en route. En principe, pour l'instant, les travaux ont été prévus pour 2020, à voir suivant les plans d'investissement, si on peut le faire en 2020, mais c'est l'étape prévue.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réserve ma réponse afin de mieux consulter les documents du Conseil d'administration du LEB, dont je fais partie évidemment, de manière à apporter une réponse circonstanciée, puisque certains éléments me paraissent erronés dans la question, mais je ne veux pas aller plus loin dans la réponse.

M. le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 16 de l'ordre du jour.

15. Contre appel

M. le Président précise que le nombre de Conseillers toujours présents correspond à ceux qui ont répondu à l'appel en début de séance. M. le Président remercie les Conseillers pour leur attention, pour leur présence et leur souhaite un bon retour chez eux.

M. le Président précise qu'il est 22h16 et lève la séance.

24 septembre 2018